

Réforme dans le secteur de la santé : La Conférence régionale présente ses attentes

Rouyn-Noranda, le 28 octobre 2014 – Le projet de loi n° 10 sur la réforme du réseau de la santé et des services sociaux modifiera en profondeur le modèle de gouvernance du réseau, au Québec et en Abitibi-Témiscamingue. Les préoccupations de la communauté régionale sont grandes. La Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue craint qu'il y ait d'importantes pertes quant à la contribution de la région et de ses territoires aux décisions relatives aux services de santé et aux services sociaux.

Le premier risque est associé à la centralisation de certaines décisions, tant politiques qu'administratives, à Québec, ce qui favoriserait le *mur-à-mur*. « Nous sommes d'accord pour améliorer les services de santé et les services sociaux et en diminuer les coûts. Il est toutefois inconcevable d'assister à une centralisation des pouvoirs décisionnels à Québec. Nous voulons nous assurer que cette réforme permettra de conserver une grande autonomie de décision et d'action en Abitibi-Témiscamingue afin de tenir compte des particularités et des besoins propres à notre population », indique le président de l'organisme, M. Jean-Maurice Matte.

Le projet de loi n° 10, qui propose le regroupement de neuf organisations de santé et de services sociaux en Abitibi-Témiscamingue, risque aussi d'entraîner un effet de centralisation à l'échelle de la région, à l'image de ce qui se dessine au niveau provincial. Chacun des cinq territoires de la région a été mis à contribution au cours des dernières décennies afin d'offrir des services de grande qualité. « En Abitibi-Témiscamingue, nous avons développé un modèle qui s'appuie sur le dynamisme des bénévoles et des effectifs provenant des quatre MRC et de la Ville de Rouyn-Noranda. Il est essentiel de tout mettre en place afin de préserver ce modèle », précise M. Matte.

La Conférence régionale pose six conditions au gouvernement du Québec afin de préserver l'esprit du modèle en santé si cher à la population de l'Abitibi-Témiscamingue. Elle recommande :

- 1) de demander au gouvernement du Québec que les membres du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires;
- 2) que des mesures soient prises afin que les membres des comités du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires;
- 3) que les cadres et cadres supérieurs ainsi que les fonctions, services et départements soient équitablement répartis dans les cinq territoires;
- 4) que les immobilisations déjà utilisées dans les cinq territoires servent à loger les fonctions, services et départements afin de diminuer les coûts;



- 5) de respecter les spécialisations historiques de chacune des neuf organisations de santé fusionnée et voir à des investissements équitables dans le futur dans les cinq territoires;
- 6) que chaque rapport annuel du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue fasse état des cinq éléments précédents.

La Conférence régionale rappelle qu'elle a adopté jeudi dernier, en caucus, deux autres résolutions portant sur la régionalisation et la décentralisation afin d'assurer une autonomie et le maintien de pouvoirs décisionnels en Abitibi-Témiscamingue, mais également dans les cinq territoires de l'Abitibi-Témiscamingue. « Soyez assurés que nous réagirons vigoureusement chaque fois qu'une décision risquera d'entraîner pour la région une perte de son autonomie, surtout si le gouvernement nous tient délibérément à l'écart des orientations », de conclure M. Matte.

La Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue est l'interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional. Elle contribue au développement de sa région par le développement de la connaissance, la concertation, la réalisation de projets et la gestion de fonds, ceci afin d'améliorer la qualité de vie de la population qui y réside.

-30-

Pour toute demande d'entrevue :

Nadia Letendre, adjointe administrative
Téléphone : 819 762-0774, poste 112